



Dette bancaire, montant inconnu par la Banque

Par **luik77**, le **09/03/2015** à **14:42**

Bonjour à tous, rnrnVoilà mon souci, suite à des problèmes financiers il y'a quelques années, je me suis retrouvé interdit bancaire par le crédit mutuel, et ce depuis Octobre 2005.rnrnJe n'ai jamais contesté, et j'ai assumé, même si jusqu'ici j'ai adopté la politique de l'autruche.rnrnAujourd'hui ma situation personnelle change et je souhaite épurer mes dettes et ne plus être interdit bancaire au plus vite, même si cette mesure prendra fin toute seule en octobre de cette année.rnrnIl y'avait plusieurs chèques (que je suis en train de mettre en provision charge pour qu'ils n'apparaissent plus en banque de France), mais aussi un prêt à la consommation.rnrnProblème: La banque est impossible de me dire combien je dois aujourd'hui pour régler tout ça... En banque de France impossible également de me donner le montant, tout ce qu'ils me disent c'est que je dois payer pour que ça n'apparaisse plus, ou bien attendre octobre 2015 pour que ça disparaisse.rnrnJe ne veux pas attendre et suis disposé à payer, mais la Banque et même le siège sont dans l'impossibilité de me dire combien je dois! Est-ce normal voir légal? Si ils ne sont pas en mesure de me dire combien je dois, ont-ils le droit de maintenir le fichage banque de France?rnrnMerci d'avance pour vos réponses et conseils!

Par **chaber**, le **09/03/2015** à **15:09**

La banque a rejeté les chèques pour provision insuffisante et vous a débité des frais. Vous en êtes avisé.rnrnLa balle vous est alors renvoyée pour régulariser votre situation vis-à-vis de vos débiteurs que vous devez connaître.

Par **luik77**, le **09/03/2015** à **15:14**

Merci de votre réponse Chaber. Pour les chèques je l'avais bien compris, et je l'ai spécifié dans mon post.
Ma question porte précisément sur le prêt...

Par **chaber**, le **09/03/2015** à **15:27**

le créancier devrait être en mesure d'établir le montant dû à ce jour

Par **luik77**, le **09/03/2015** à **15:44**

Et c'est bien là mon problème, après plusieurs appels et un courrier en AR, ils ne peuvent me donner de montant... Donc je me demande sur quel critère ils se basent pour maintenir le fichage BDF

Par **luik77**, le **10/03/2015** à **09:41**

Personne n'a de pistes à me donner ou de conseils,

Par **luik77**, le **16/03/2015** à **17:07**

Bonjour à tous, petit Up...

Par **luik77**, le **27/03/2015** à **14:18**

Bonjour à tous, est ce que quelqu'un a déjà rencontré ce problème?